



LETTRE DE FÉLICITATIONS

Vu le code de la défense, notamment son article D4137-7 relatif aux récompenses,

LE GÉNÉRAL DE CORPS D'ARMÉE, COMMANDANT DE RÉGION ZONALE

félicite l'aspirant **HART-DAVIS Louis**, Nigend : 419856, du commandement des écoles de la gendarmerie nationale,

pour le motif suivant :

« Aspirant polytechnicien en stage de formation du 26 novembre 2018 au 7 avril 2019 au sein du groupe cyberinvestigation de la section de recherches de Metz qui, grâce à ses connaissances techniques avérées en matière de programmation informatique, a développé, à la demande des enquêteurs et en parfaite collaboration avec eux, plusieurs applications facilitant les cyberpatrouilles sur Internet et l'exploitation de diverses données. Dans l'urgence et en binôme avec un enquêteur, a développé, dans le temps d'une garde à vue liée à l'attentat islamiste de Strasbourg du 11 décembre 2018, une application permettant la copie automatique de l'écran d'un smartphone en vue de récupérer des données non exportables par un autre moyen.

A fait preuve, en la circonstance, de belles compétences techniques et d'une grande disponibilité qui font honneur à la gendarmerie nationale. »

Décision n° 17143 GEND/RGGE/BAP/SCHANCEL

METZ, le 21 mai 2019

Bruno JOCKERS

